

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_009

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt six, le douze février à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmillles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 06 février 2026.

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

**DESAFFECTATION ETAGE DU BATIMENT 6 PLACE DES CHANOINES BOISDRON SUR LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE**

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, du Commerce de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, indique la mise en vente des bâtiments communaux, cadastrés 295 B 96 et 295 B 1966 situés 6 et 8 place des Chanoines Boisdron à Saint-Laurent-de-la-Plaine 49110 MAUGES-SUR-LOIRE,

L'ensemble immobilier regroupe un bâtiment composé d'un local commercial en rez-de-chaussée et trois anciens locaux associatifs au premier étage, au 6 place des Chanoines Boisdron, l'autre bâtiment constitué d'un garage au 8 place Chanoines Boisdron.

L'étage de l'immeuble situé au 6 place des Chanoines Boisdron était utilisé par les associations locales avec usage direct du public et donc assimilé au domaine public.

Pour procéder à leur vente, les biens doivent être auparavant sortis du domaine public communal. En vertu du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée :

- par une désaffectation matérielle du bien ;
- par une décision administrative, en l'espèce, une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Les associations ont déménagé pour leurs activités dans la mairie ; cet espace est désormais vide et ne reçoit plus de public. La désaffectation est donc de fait.

CONSIDÉRANT la feuille de route de la Commune et notamment son objectif stratégique de développer l'activité économique locale et de proximité ;

VU l'avis favorable de la commission Economie en date du 15 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| <b>Oui</b>              | <b>52</b> |
| <b>Non</b>              | <b>4</b>  |
| <b>Abstention</b>       | <b>0</b>  |
| <b>Non comptabilisé</b> | <b>0</b>  |
| <b>Total</b>            | <b>56</b> |

**DÉCIDE DE :**

- Constater la désaffectation de l'étage du bâtiment 6, place des Chanoines Boisdron sur la commune déléguée de Saint-Laurent-de-la-Plaine, cadastrée 295-B-96.
- Prononcer le déclassement du domaine public communal de l'étage de l'immeuble cadastrée 295-B-96.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de déclassement et de désaffectation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le



ID : 049-200054336-20260212-DL\_2026\_02\_009-DE

*Nombre de conseillers : 59*

*Nombre de présents : 47*

*Nombre de votants : 56*

*(dont 9 pouvoirs)*

Signé le 13 février 2026

Le Maire

Gilles PITON